

Arrêté ministériel portant agrément de l'asbl «Service d'aide Sociale aux justiciables et aux détenus de l'arrondissement de Namur» (ASJ-Namur), en tant que partenaire apportant de l'aide aux justiciables

A.M. 13-12-2017

M.B. 20-02-2018

Par arrêté ministériel du 13 décembre 2017, l'asbl «Service d'aide sociale aux justiciables et aux détenus de l'arrondissement de Namur» (ASJ-Namur), sise rue de l'Armée Grouchy, 20 bte B à 5000 Namur, est agréée en qualité de partenaire apportant de l'aide aux justiciables.

L'asbl «Service d'aide sociale aux justiciables et aux détenus de l'arrondissement de Namur» (ASJ-Namur) est agréée pour exercer les missions suivantes :

- aide sociale pour l'arrondissement judiciaire de Namur ;
- aide psychologique pour l'arrondissement judiciaire de Namur ;
- aide au lien pour l'arrondissement judiciaire de Namur.

L'agrément prend effet le 1^{er} janvier 2018 pour une durée de six ans.